

été décidé le 7 mars entre le ministre des Finances et le Secrétaire du Trésor des États-Unis que les principales dispositions de ce programme ne s'appliqueraient pas au Canada. En retour, le Canada devait faire en sorte qu'à la suite de cette exemption il ne serait pas utilisé comme "voie de passage" pour déjouer les objectifs du programme américain. On a également décidé en décembre 1968 que l'Accord réalisé en 1963, aux termes duquel le Canada avait accepté de maintenir ses réserves aussi près que possible du niveau convenu, n'était plus nécessaire.

Des statistiques préliminaires montrent que les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis ont atteint le chiffre record de 18.2 milliards de dollars en 1968, les exportations canadiennes dépassant 9.18 milliards. Le commerce des voitures, pièces de rechange et accessoires, qui a été fait dans le cadre de l'Accord relatif aux produits de l'industrie automobile, a contribué puissamment à augmenter les échanges canado-américains et en particulier à améliorer la position du Canada. En vertu des dispositions de l'Accord, les deux gouvernements ont mené une étude conjointe, qui avait été entamée en décembre 1967, concernant les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord. L'étude a été achevée au cours de l'été de 1968.

En 1968, le Canada a continué d'enregistrer un important excédent de son commerce avec la Grande-Bretagne, qui reste le second grand partenaire du Canada en matière d'échanges commerciaux. Ces relations ont été affectées, toutefois, par les difficultés économiques et financières de la Grande-Bretagne qui ont conduit à des mesures destinées à réduire les importations. La réunion du Comité permanent Canada-Royaume-Uni, tenue en décembre, a fourni l'occasion d'étroites consultations à ce sujet.

Durant l'année 1968, le Canada a continué à resserrer ses liens commerciaux, technologiques et financiers avec l'Europe occidentale, et il a contracté des emprunts substantiels sur les marchés ouest-européens. Le Marché commun européen est devenu une réalité plus complète avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 1968, du tarif extérieur commun de la CEE. Le commerce du Canada avec l'Europe et en particulier avec la CEE a continué d'accuser une hausse.

Les échanges commerciaux du Canada avec le Japon ont aussi continué de progresser l'année dernière et le Japon devient rapidement l'un des partenaires commerciaux les plus importants de notre pays. En outre, les Japonais s'intéressent de plus en plus aux ressources naturelles canadiennes et leurs investissements au Canada dans les produits du bois, gisements miniers et industries connexes sont évalués à plus de 50 millions de dollars.

L'intérêt des relations commerciales avec l'Amérique latine est passé au premier plan à la suite de la visite de la mission ministérielle dans cette région en octobre et en novembre. Au Mexique, la mission a arrêté les dispositions prévoyant l'établissement d'un comité mixte canado-mexicain, chargé d'étudier les questions d'intérêt commun dans les domaines politique, économique et commercial.

Il y a eu un certain nombre de points marquants dans les relations économiques du Canada avec l'Europe de l'Est en 1968. Le 22 mars, le